

DEMANDE DE MUTATION	
ORDINAIRE	EXCEPTIONNELLE
☐ Du 15 mai au 30 juin 2023 inclus	☐ Du 16 juillet au 31 mars 2024 inclus
☐ Joueur devant figurer sur une liste de Pro A ou Pro B. Du 15 mai au 1er Sept. 2023 inclus	☐ Joueur devant figurer sur une liste de Pro A ou Pro B. Du 2 Sept. au 31 octobre 2023 inclus

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation

Cet imprimé dûment rempli, doit être remis au responsable du club recevant. Celui-ci saisira ensuite la demande via l'espace "monclub".

La date retenue pour la demande sera celle de la saisie.

Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation

Numéro Intitulé

Informations joueur

N° de licence Sexe

Nom Prénom Nationalité

Classement ou n° Pts

Le joueur intègre-t-il pour la première fois une structure fédérale d'entraînement? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle

Cadre à remplir si le joueur ne dispose pas d'une licence à la FFTT

Date de naissance (*)

Code postal et lieu de naissance (*)

Adresse (*)

Téléphone Portable

Adresse mail (*)

Association ou pays quitté

Numéro Intitulé

Contact mail De la ligue

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2023-2024.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :					
Messieurs	N° 1 à 20 43,10 €	N° 21 à 100 30,30 €	N° 101 et plus 25,80 €	17 et plus 22,90 €	13 à 16 16,40 €
Dames	N° 1 à 20 35,30 €	N° 21 à 100 24,70 €	N° 101 et plus 22,10 €	13 et plus 19,00 €	9 à 12 14,80 €

Procédure d'application : Règlements administratifs -Titre II - Chap. 2 - "LES MUTATIONS"

En cas de mutation exceptionnelle, précisez le cas et joignez les justificatifs nécessaires

- Raison professionnelle
- Changement de centre scolaire ou universitaire
- Mise à la retraite
- Demandeur d'emploi
- Déménagement
- Joker médical (en PRO)
- Suite à dissolution de l'association
- Autre cas : _____

Date et signature du joueur.
Si le joueur est mineur, signature des parents ou du tuteur légal.